



Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement Banque des Territoires

Appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

19 janvier 2023

Introduction



Anne-Sophie Hainsselin

Directrice du Hub des Territoires
Banque des Territoires





Les intervenants



Fabrice Casadebaig

Coordinateur national de la stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives, SGPI



Maud Franca

Directrice adjointe Mandats et Investissements d'Avenir, Banque des Territoires



Sébastien Thévenet

Délégué aux entreprises culturelles, Ministère de la Culture (DGMIC)



Jean Arnaud

Chargé de projet PIA « Culture, patrimoine et numérique », Banque des Territoires







Sommaire

La stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :
1 milliard € pour les ICC

Le dispositif « Pôle territoriaux d'industries culturelles et créatives » : lancement de l'AMI

L'intervention de la Banque des Territoires dans le secteur culturel

Questions des participant.es





Au total, 1 milliard € pour les industries culturelles et créatives





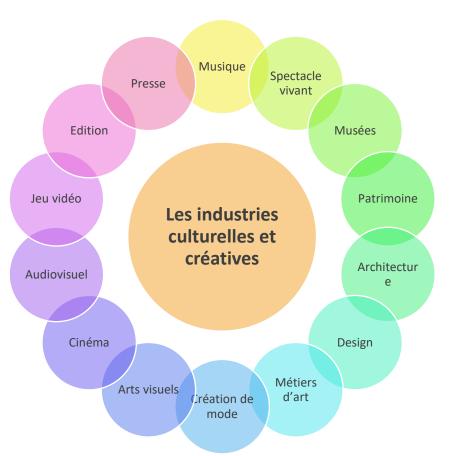
Les industries culturelles et créatives

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent près de 92 Md€ de chiffre d'affaires et 2,3 % du PIB soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile

Une forte croissance du chiffre d'affaires fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française

+6,7 % par an entre 2013 et 2018



Leur poids économique repose sur l'excellence du geste créateur, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière créatrice d'emplois
en grande partie non délocalisables
150 000 entreprises culturelles
dont plus de 95 % sont de toute petite taille
près de 640 000 emplois directs
elle offre un revenu principal
ou ponctuel à près de
1,3 million de personnes







France 2030 et la stratégie d'accélération des ICC (PIA4)

54 milliards d'euros pour accélérer la transformation de notre pays et mieux le préparer aux bouleversements technologiques et économiques à venir

- Le 4ème programme des investissements d'avenir (PIA4) :
 20 milliards € (innovation de rupture)
- France 2030 : **34 milliards** € (déploiement industriel)

- Volet transversal: 13,5 milliards € pour mettre à niveau l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner l'innovation
- Volet dirigé : 40,5 milliards € pour accélérer la transformation des filières industrielles d'avenir

au total 54 milliards €

dont 1 milliard € pour la culture, une mobilisation inédite, dont :

400 M€ dans la stratégie d'accélération des ICC et **600 M€** dans le volet « Culture » de France 2030







La Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : les Etats généraux des ICC



Une démarche
interministérielle
placée sous l'égide du
SGPI, dont le Ministère
de la culture est chef de
file et dont la DGMIC
assure le pilotage au
sein du MC



Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à **2 opérateurs principaux**



et des opérateurs « délégués » (IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)







Soutenir la filière des industries culturelles et créatives (ICC)

Le constat : une filière confrontée à de nombreux défis justifiant des actions spécifiques

- 1 L'accès au financement
- 2 Une concurrence accrue
- 3 Une transformation des modes de création
- 4 Un bouleversement des modes de production et de diffusion







Les 5 axes de la stratégie d'accélération des ICC

Une enveloppe globale de 400 M€ sur 5 ans (2021-2025)

Axe 1

Renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises



Axe 2

Hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle



Axe 3

Renforcer la place des ICC françaises à l'international



Axe 4

Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



Axe 5

Faire des ICC une filière de référence en matière de responsabilité écologique



18 mesures

35 dispositifs

une démarche ouverte

appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), concours, recherche et financement







France 2030: objectif 8 relatif aux ICC

Une enveloppe globale de 600 M€ pour placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives

Un enjeu de civilisation
Un enjeu de compétition internationale
Trois grands axes d'action

Développer des studios de tournage et de post production

Soutenir les contenus culturels et les technologies immersives



Favoriser l'émergence de nouvelles formations aux métiers de l'image et du son









Les grands principes d'intervention de France 2030

Accompagner la transition numérique et écologique des industries culturelles et créatives

Une doctrine
exigeante et des
principes de
cofinancement des
projets

Financer des projets innovants, contribuants à la transformation de la filière

Intervenir en amorçage pour soutenir des projets viables à moyen terme Ciblage sur des
démarches
entrepreneuriales
y compris pour les
Etablissements
publics

Une approche sélective favorisant l'ambition de projets à impact







Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :

www.culture.gouv.fr/strategie-icc







L'intervention de la Banque des Territoires dans le secteur culturel pour le PIA4



La Banque des Territoires

Un opérateur historique du PIA et, maintenant, opérateur France 2030



Notre ambition?

Lutter contre les fractures territoriales et les inégalités sociales en tout point du territoire



Accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux



Apporter des solutions sur mesure à nos clients

- Collectivités locales
- Entreprises publiques locales
- Organismes de logement social
- Professions juridiques



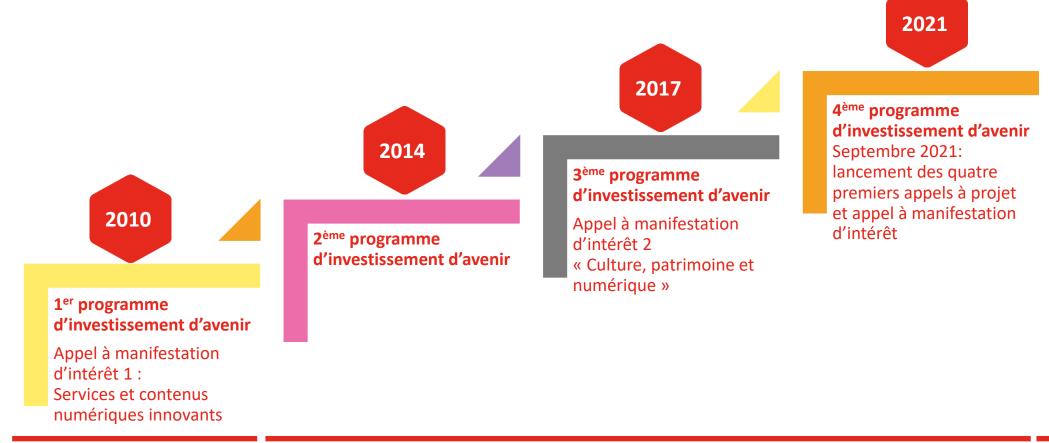






Les grandes dates du PIA Culture

La Banque des Territoires est l'un des opérateurs majeurs du Programme d'investissements d'avenir dans le secteur des industries culturelles et créatives









2 ans pour faire émerger , structurer, des pôles ambitieux sur les territoires

Dans cet AAP, il s'agira, en étroite collaboration avec les DRAC, les régions, les représentants de l'Etat France 2030 sur les territoires de faire émerger des pôles ambitieux qui :

- Créeront les environnements favorables au développement des entreprises des ICC en France; le secteur étant majoritairement composé de petites et moyennes entreprises, il s'agira de mutualiser des équipements, des ressources mais aussi des moyens, notamment en R&D, en formation, en intelligence marketing/commercial, qui leur permette de se former aux techniques modernes pour leurs métiers, de bénéficier des innovations dans leurs champs d'activité etc.
- Viseront à recréer de l'activité économique sur les territoires grâce à la culture ; ou à redynamiser des écosystèmes culturels et créatifs sur des savoir-faire traditionnels français dans le champ culturel, en perte de vitesse parfois, ou à redynamiser des filières grâce à des écosystèmes plus innovants et des nouvelles dynamiques.
- soutenir des dynamiques publiques/privées créatrices d'emplois.

Cet appel à projets visera ainsi autant l'émergence de nouveaux projets que l'essor de projets existants à potentiel s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par cet appel à projets. Il répondra aux besoins de créer des nouvelles vocations dans ces métiers des ICC.

La CDC mobilisera notamment ses expertises en innovation, en transformation digitale et durable au service du champs culturel; en ingénierie territorial avec sa capacité de fédérer acteurs publics et privés (collectivités, établissements de formation, acteurs de l'innovation, startups, conseils en entreprise, etc) qui sera un point clé des projets.





Le dispositif « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

03



L'inspiration britannique

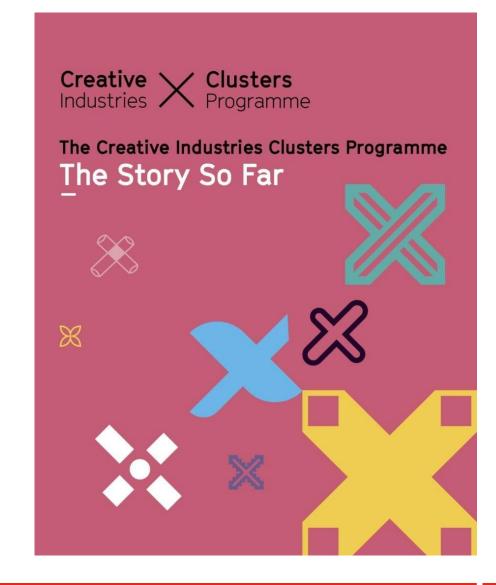
2018 - Le Creative Industries Clusters Programme

80 millions de livres sterling sur cinq ans, pour :

- développer neuf clusters créatifs thématisés,
- dans une optique de reconquêtes industrielles,
- Pour stimuler l'innovation et les compétences,
- créer des produits et des expériences pouvant être exportés à l'international,
- et faire des ICC un des moteurs essentiels de la croissance britannique.

<u>Exemples de pôles</u>: Bristol + Bath Creative Industries Cluster (ICC), Business of fashion, textile and technology (Mode - Londres), Clwstwr (production numérique - Cardiff), Creative Informatics Cluster (tech/data/ICC - Edimbourg)

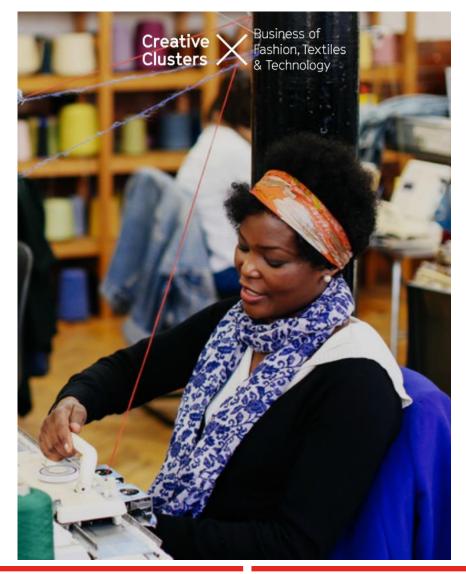
https://creativeindustriesclusters.com/











L'exemple du BFTT de Londres

Pôle dédié à la filière mode et textile

- Innovation au sein de la chaîne de production et d'approvisionnement mode & textile
- Utiliser la R&D collaborative comme voie de croissance
- Développer de **nouveaux matériaux** durables
- Adapter les offres et produits aux nouveaux modes de consommation
- Centres de recherche de 7 universités et institutions culturelles, autour de la **University of the Arts London**
- **Effet filière**: multinationales, PME, entreprises tech
- Organisé autour de **l'Institut de la mode, des textiles et des technologies (FTTI)** installé à Londres

https://bftt.org.uk/





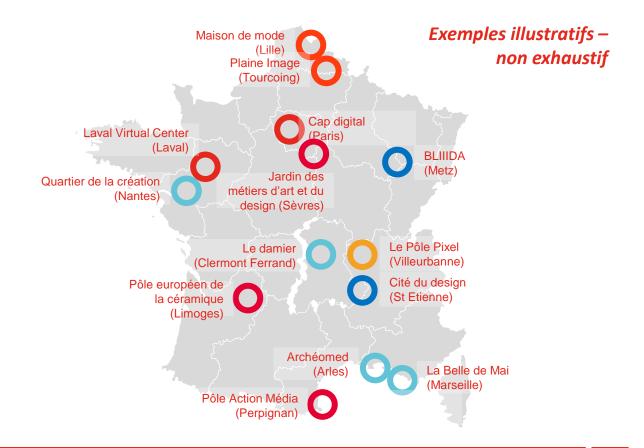


Constat : Des pôles ICC émergents en France

Etats généraux des industries culturelles et créatives (2019-2020)

Diagnostic:

- Dynamique installée: 54 pôles de compétitivité (dont plusieurs dans les ICC), + de 150 pôles territoriaux de coopération économique, 24 clusters labellisés ECEI, etc.
- **Besoin de regroupement :** Tissu d'entreprises culturelles et créatives composé de TPE/PME
- Intérêt pour les collectivités : Les entreprises culturelles participent au dynamisme économique et social des territoires.
- Logique sectorielle ou transversale : permet de créer des spécialisations locales ou de créer des synergies entre secteurs









Qu'est-ce qu'un « pôle territorial ICC »?



- Un réseau physique qui rassemble des acteurs de l'écosystème des ICC sur un même territoire :
 - principalement des entreprises culturelles,
 - mais également, des organismes de formation, des incubateurs, des lieux de production et de diffusion, des universités, des laboratoires de recherche, etc.
 - en lien avec les collectivités territoriales.
- Un facilitateur offrant un espace et un soutien pour la collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique de ses membres.
- Un fédérateur, par exemple autour de savoir-faire traditionnels ou pour redynamiser des filières grâce à des approches d'innovation.







Quels sont les objectifs poursuivis?

Une action au service de la compétitivité de ses acteurs membres, en leur permettant de :

- S'associer entre différents acteurs d'une même chaîne de valeur
- Briser les silos sectoriels en collaborant avec des acteurs technologiques ou d'autres ICC
- Développer des projets collaboratifs de R&D
- Mutualiser l'accès à l'actif de formation et de recherche
- Bénéficier d'infrastructures et d'équipement partagés
- Accroître leur attractivité et visibilité (nationale et internationale)









Axe 4 – Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale





OBJECTIF

Susciter l'émergence sur le territoire d'une quinzaine de pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes ambitieux



ENVELOPPE GLOBALE

46,8M€ (2021-2025)



UNE OPPORTUNITE INEDITE DANS LES ICC

Une enveloppe importante à l'échelle du secteur et du PIA qui démontre une volonté politique forte pour viser d'importants effets de levier et des projets d'envergure.







Pour qui?



- Tous les secteurs des ICC sont concernés. Une attention particulière sera portée aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image. Ces pôles pourront, sans que cela constitue un avantage dans la sélection des lauréats, se constituer autour d'une logique thématique ou sectorielle.
- Des groupements d'acteurs composés de :
- Collectivités territoriales (ou acteurs publics locaux)
- Entreprises, notamment entreprises innovantes et startups
- Associations
- Etablissements d'enseignement (professionnel, secondaire ou supérieur) ou de formation, organismes de recherche

... et dont les projets visent un changement d'échelle significatif. Ces groupements devront se constituer en **consortium** en phase 2 (l'appel à projet qui sera lancé en 2024)







Un dispositif en deux phases





Appel à manifestation d'intérêt (AMI), doté de 1,8M€ de crédits d'ingénierie, pour identifier les initiatives.
Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2023.



Appel à projets (AAP) doté de 45M€ pour financer les projets. **Lancement au printemps 2024.**



Des projets non candidats ou non lauréats de la phase 1 pourront également postuler à cette seconde phase.







Pour financer combien et quoi?



- Jusqu'à 100 000 euros de subvention France 2030
- 50% du total des dépenses qui seront engagées et jusqu'à 70% si une collectivité est membre du consortium
- Des dépenses liées la conduite d'une étude d'une durée maximale d'un an : frais de personnel, prestations externes, frais généraux





Critères de sélection de l'AMI

- Adéquation du projet de pôle avec le territoire ciblé
- Caractère innovant
- O Pertinence du projet (diagnostic, stratégie économique et territoriale, activités)
- Qualité du consortium constitué ou en voie de constitution.
- Crédibilité du budget global et des opportunités de cofinancement









Se projeter dès à présent dans l'AAP (printemps 2024- 45M€)

Pour financer combien et quoi?

- Des subventions d'un montant minimum de 2M€ et jusqu'à 4M€.
- 50% du budget TTC et jusqu'à 70% si une collectivité est membre du consortium
- Des **projets d'envergure** : les pôles devront présenter un budget annuel de fonctionnement et d'investissement d'*a minima* 4M€ et articuler son déploiement sur *a minima* 5 ans.
- Dépenses éligibles: **équipement** (mobilier en fonction de la destination des espaces, informatique, logiciels), **formation** (formateurs, matériel), **programmation événementielle** (invitations, production), **fonctionnement** (RH spécifique à la vie du pôle), **structure** (aménagement en fonction de la destination des espaces, loyers, charges, infrastructure réseau), **internationalisation** (missions à l'étranger).

Critères de sélection

- Caractère structurant du projet pour la filière.
- Modèle économique et ressources propres envisagées.
- Qualité de l'analyse de positionnement stratégique.
- Adhésion des acteurs locaux.
- Valeur ajoutée au niveau culturel, économique, social et environnemental.
- Evaluation du nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire.









Pour déposer votre candidature

Plateforme « Démarches Simplifiées » https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-france-2030-poles-territoriaux-d-icc

Cahier des charges

Créer votre compte utilisateur sur la plateforme demarchessimplifiees.fr

Télécharger le cahier des charges

Constitution du dossier de candidature

.

Télécharger le modèle de dossier de candidature et ses annexes depuis la plateforme

Compléter le dossier de candidature et fournir les documents administratifs demandés

Dépôt du dossier

Candidature à déposer sur la plateforme demarches-simplifiees.fr

.

Possibilité de compléter le dossier jusqu'à la clôture de l'AMI









Les prochaines étapes

Printemps 2024 Hiver Septembre 2023 31 Mars 2023 Juin 2023 Lancement de 2024/2025 Annonce des Clôture de l'AMI **Auditions** ľAAP Annonce des lauréats de l'AMI lauréats de ľAAP 1^{er} semestre 2023 2^e semestre 2023 1^{er} semestre 2024 1^{er} semestre 2024







4 premiers webinaires à venir en région



- Centre-Val de Loire, le 20 janvier à 10h
- PACA, le 31 janvier de 11h à 12h30
- Hauts-de-France, le 1^{er} février de 11h à 12h30
- O Auvergne-Rhône-Alpes, le 1^{er} février à 14h30
- A venir : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, etc.

Vous serez prochainement contacté.es par mail pour vous inscrire.





